

**CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

DU JEUDI 21 FEVRIER 2002

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu du jeudi 6 décembre 2001.**
- **Examen des demandes de créations et de réhabilitations des diplômes selon les nouvelles procédures**
- **Questions diverses**

Monsieur KABILA ouvre la séance, et propose de passer à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du jeudi 6 décembre 2001.

Monsieur KABILA met aux votes ce compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

Examen des demandes de créations et de réhabilitations des diplômes selon les nouvelles procédures

Monsieur KABILA expose que le vote qui va suivre sur les demandes de créations et de réhabilitations est un vote de principe. En effet les projets ont déjà été examinés et approuvés par les Conseils compétents dont le CEVU du 25 octobre 2001 et le CA du 8 novembre 2001, et ils ne sont nullement remis en cause. En revanche, ces demandes ont été recadrées dans les nouvelles procédures de la mise en place de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, et c'est dans ce cadre qu'il convient aujourd'hui de les voter.

Auparavant M.KABILA refait l'historique des démarches en cours en ce qui concerne cette réforme dans laquelle l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis est désignée comme établissement pilote. Puis il demande aux Conseillers s'ils ont des questions à poser.

Un débat s'instaure sur les grands axes suivants :

- **La souplesse de ce système** qui s'inscrit dans la durée du contrat d'Etablissement, soit de 2002 à 2005, et qui permet de regrouper des DESS par filière avec à l'intérieur de chaque filière des mentions différentes.
- **Le devenir des I.U.T., des I.U.P** ce système n'incluant que les formations dites « 3,5,8 » soient : Licence, Master, Doctorat. Si ces formations sont appelées à disparaître, cela ne se fera que sur le long terme, dans un cadre légal et réglementaire bien précis, qui n'existe pas actuellement. A l'U.V.H.C., il n'est pas question de suppression pour le moment, on peut même encore déposer des demandes, rien n'étant arrêté. La création du Master s'insère dans ce dispositif.

De toute façon, il n'y a ni problème de cohérence des cursus, ni problème de débouchés, ni problème de reconnaissance et dans l'avenir, il semble donc que ce nouveau dispositif peut être mis en place sans craintes.

- **La cohérence au niveau européen** reste à faire, nous sommes dans une période de transition entre l'ancien et le nouveau système, il est donc normal que l'harmonisation ne soit pas déjà en place. Il s'agit non seulement d'harmoniser les enseignements initiaux mais aussi la validation des acquis, la formation continue, l'application de la loi de modernisation sociale etc ... Tout cela doit faire son chemin, nous sommes au début du système et il faut être patient.
- **La notion d'années universitaires**, elle, n'a plus de sens, il faut désormais raisonner en semestre et en nombre de crédits obtenus.
- **Le problème des inscriptions** : Une simulation a été faite au niveau d'apogée. Il est envisagé de garder une inscription annuelle et de permettre une inscription en Janvier. Quant au temps à donner pour obtenir le nombre de crédits nécessaires à l'obtention de chaque niveau (3.5.8 théoriques) et dérogations, il faut trouver des aménagements internes et les faire suivre des procédures d'application..
- **Le problème lié à l'I.U.F.M.**, qui demande que les étudiants aient la moyenne pour entrer, alors qu'une licence peut être obtenue sans la moyenne, par compensation. La concertation entre l'I.U.F.M. et les recrutements importants prévus, à court et moyen terme, permettent de penser à une ouverture des procédures en vigueur. Cependant, il faut noter qu'un étudiant qui connaît les conditions d'entrée à l'I.U.F.M., sait à quoi s'en tenir. Le fait d'obtenir une licence est une chose, entrer à l'I.U.F.M., est une autre chose.
- **Le lien entre la signature du contrat et l'application de la nouvelle réforme**, il existe, et la réforme ne pourra s'appliquer que si le contrat est signé et entériné par le Ministère, dont la volonté affichée est de tout faire dans les temps.

A la suite de cet échange, Monsieur KABILA, demande aux conseillers de voter les créations et les réhabilitations de diplômes dans le cadre du nouveau dispositif.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur KABILA, donne la parole à Monsieur THOMAS pour exposer les nouvelles mesures d'accompagnement et d'encouragement à la mobilité des étudiants.

Monsieur THOMAS explique qu'il existe maintenant deux nouvelles mesures d'ordre financier, pour aider les étudiants qui ne rentraient pas dans les critères des dispositifs existants :

- Une aide gérée actuellement par le Ministère pour les boursiers du Gouvernement français sur critères sociaux, accordée pour un cursus à l'étranger d'une durée minimum de six mois, d'un montant de 381,11 Euros par mois. Le Ministère a accordé à l'U.V.H.C. les 60 bourses demandées. L'an prochain, cette bourse sera vraisemblablement reconduite et gérée par l'Université. En fait, pour cette année universitaire, le ministère a confié la gestion de ces bourses de mobilité au CROUS.
- Une aide du CEVU sur le FSDIE, pour les stages et les séjours pour études à l'étranger à partir de six mois, d'un montant de 152,44 Euros.
- Tous les autres dispositifs sont maintenus.

En outre Monsieur THOMAS informe les conseillers que l'Institut Luxembourgeois de Banque s'est engagé à ouvrir une bourse de 457,33 Euros à dix de nos étudiants, dans le cadre d'une promotion de stages de qualité, tout particulièrement dans les pays anglophones.

Monsieur KABILA reprend la parole afin de donner les informations en ce qui concerne les imprévus qui auront lieu le 21 mars prochain et consisteront en un défilé festif sur le thème de l'Amérique latine en général et de Cuba en particulier. L'organisation de cette manifestation se poursuit.

Il est ensuite question de la journée « portes ouvertes » du samedi 23 mars.

Monsieur KABILA rappelle aussi que les élections aux trois conseils vont avoir lieu, il est impératif d'inciter les personnels à participer.

Monsieur VANDEWALLE prend la parole. Il souhaite faire le dépôt d'une motion. Cette motion ne peut être reçue pour vice de forme.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur KABILA clôt la séance.

Les présents :

Président de séance : Monsieur KABILA

Collège A : Madame LERICHE, Messieurs HERBIN, ayant pouvoir de Monsieur HERRERAS, OURAK et THOMAS

Collège B : Mesdames MAQUINGHEN et SADAUNE Messieurs BLAISE ayant pouvoir de Monsieur DEMORY et WAXIN

Collège IATOSS : Madame FEUTRY , Madame CITERNE et Monsieur BERNARD

Collège Usagers : Mademoiselle SAMYN et Monsieur VANDEWALLE ayant pouvoir de Messieurs SACCHI et MULLOT

Invités permanents : Mesdames BAUDOUX , représentant Madame SCHREVEL, CAMION, MINISINI, MORGAND, Messieurs PILETTE, SYNARD représentant Monsieur DESRUMAUX et Monsieur REVAUX représentant Monsieur SERNICLAY

Les excusés : Mademoiselle FLAMENT, Messieurs BASSINET, DARRAS, DECHY, DEMORY, MOREAU, RAVALARD, REVAUX, SCHOONHEERE, SEGUY, SERNICLAY, WILLAEYS